

EXTRAIT DE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
Absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt quatre Le 17 Juin à 19h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 10 Juin 2024
PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAUULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
ABSENTS : CHABASSIER David. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. DELACOTE Aurélie.
PROCURATIONS : CHABASSIER David à FORT Sylvette
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Rénovation presbytère – Avant-Projet Sommaire (APS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2024-011 du 19 février 2024 approuvant le marché de maîtrise d'œuvre de l'ancien presbytère,

Vu l'Avant-Projet Sommaire (APS),

Considérant que l'Avant-Projet Sommaire de réhabilitation de l'ancien presbytère est jugé conforme aux attentes de la commune,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 19 février 2024, la commune de Hautefort a missionné en qualité de maître d'œuvre le cabinet ATELIER RK de Montignac, architecte dans le cadre du projet de rénovation du presbytère.

Monsieur Le Maire présente alors à l'assemblée l'Avant-Projet Sommaire (APS) du projet qui consiste à rénover la maison principale, à créer deux appartements à l'arrière et à finaliser l'aménagement paysager.

Il est proposé le phasage des travaux en deux tranches :

- T1 : les travaux complets de gros œuvre et la maison existante complète ;
- T2 : les travaux sur les deux logements à créer dans les salles paroissiales et les travaux de VRD, ainsi que les abords complets.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'A.P.S,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'Avant-Projet Sommaire proposé par l'ATELIER RK,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.
- **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240617-2024-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Publication : 25/06/2024

HAUTEFORT le 20/06/2024

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS